

## POLITIQUE

# Rwanda : Paul Rusesabagina voit sa peine de prison confirmée en appel

4 avril 2022

Par *Jeune Afrique* avec AFP



Paul Rusesabagina assiste à une audience du tribunal à Kigali, au Rwanda, le 26 février 2021. © Muhizi Olivier/AP/SIPA

**La cour d'appel du Rwanda a confirmé, ce 4 avril, la condamnation à 25 ans de prison pour « terrorisme » de l'opposant rwandais, rendu célèbre par le film « Hôtel Rwanda ». Le parquet avait requis la prison à perpétuité.**

Sa chaise est restée vide, comme depuis le début de son procès en appel. Mais Paul Rusesabagina, qui avait déjà boycotté la majeure partie du procès en première instance à l'issue duquel il avait été condamné à 25 ans de prison pour des faits de terrorisme, a vu sa peine confirmée en appel, ce 4 avril.

Le parquet, qui avait requis la prison à perpétuité, avait fait appel, souhaitant voir sa peine alourdie. « Étant donné que Paul Rusesabagina est un primo-délinquant, le tribunal estime que sa peine ne doit pas être alourdie car les 25 ans qu'il a obtenus sont conformes au poids de ses crimes et le tribunal maintient sa peine », a déclaré le juge François-Regis Rukundakuvuga au terme d'une journée d'audience. Le bureau du

procureur avait également fait appel des peines — de 3 à 20 ans de prison — prononcées contre ses vingt co-accusés.

## **Terrorisme**

Ancien directeur de l'hôtel des Mille Collines, propulsé au rang de « héros » grâce au film *Hôtel Rwanda*, qui relate le rôle — exagéré, selon ses détracteurs — qu'il a joué dans la protection de près de 1 300 Tutsi, Paul Rusesabagina était devenu l'un des principaux opposants en exil du président Paul Kagame.

En exil entre les États-Unis et la Belgique depuis 1996, il avait été arrêté fin du mois d'août 2020 dans des circonstances troubles et dénoncées par sa famille. Rusesabagina était accusé de plusieurs faits en lien avec des actes de « terrorisme ». Co-fondateur du Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRCD), créé en 2017, il était notamment jugé pour les actes commis par les Forces de libération nationale (FLN), la branche armée du MRCD qui a revendiqué plusieurs attaques fin 2018.

Rusesabagina, âgé de 67 ans, et sa famille ont toujours démenti ces accusations et dénoncé un procès destiné à museler un opposant. Sa famille, qui ne cesse d'alerter sur son état de santé, avait annoncé mi-janvier qu'il « ne participer[ait] pas à la mise en scène de l'appel d'un prisonnier politique ».

Également jugé en appel, Callixte Nsabimana, ex-commandant et porte-parole des FLN, a écopé de 15 années de prison. Il avait été condamné à 20 ans d'incarcération en première instance. Herman Nsengimana, un autre porte-parole des FLN, a pour sa part été condamné à 7 ans de prison, deux de plus qu'à l'issue du premier procès.